

LES DÉGÂTS D'HYLOBE ET AUX PLANTATIONS RÉSINEUSES EN 2006

François-Xavier SAINTONGE, DSF Nord-Ouest

Une enquête sur les dégâts commis par l'hylobe a été menée sur le territoire national en 2003 et 2004 (Saintonge, 2006) dans le cadre des premiers reboisements post-tempête.

L'impact de la tempête de 1999 sur l'activité de l'hylobe peut désormais être considéré comme négligeable et c'est dans ce contexte nouveau qu'a été menée une nouvelle enquête en 2006 sur ce ravageur dont la présence est fréquente dans les reboisements forestiers.

Par ailleurs, le contexte réglementaire continue d'avoir des répercussions sur les spécialités autorisées pour cet usage : l'utilisation du Marshal Suxon® devrait être interdite dans les mois à venir, la matière active de cette spécialité (le carbosulfan) n'étant pas retenue à l'annexe 1 de la directive 91/414/EC.

La démarche

L'enquête de 2006 a été menée dans un cadre méthodologique tout à fait identique à celui de 2003 et 2004.

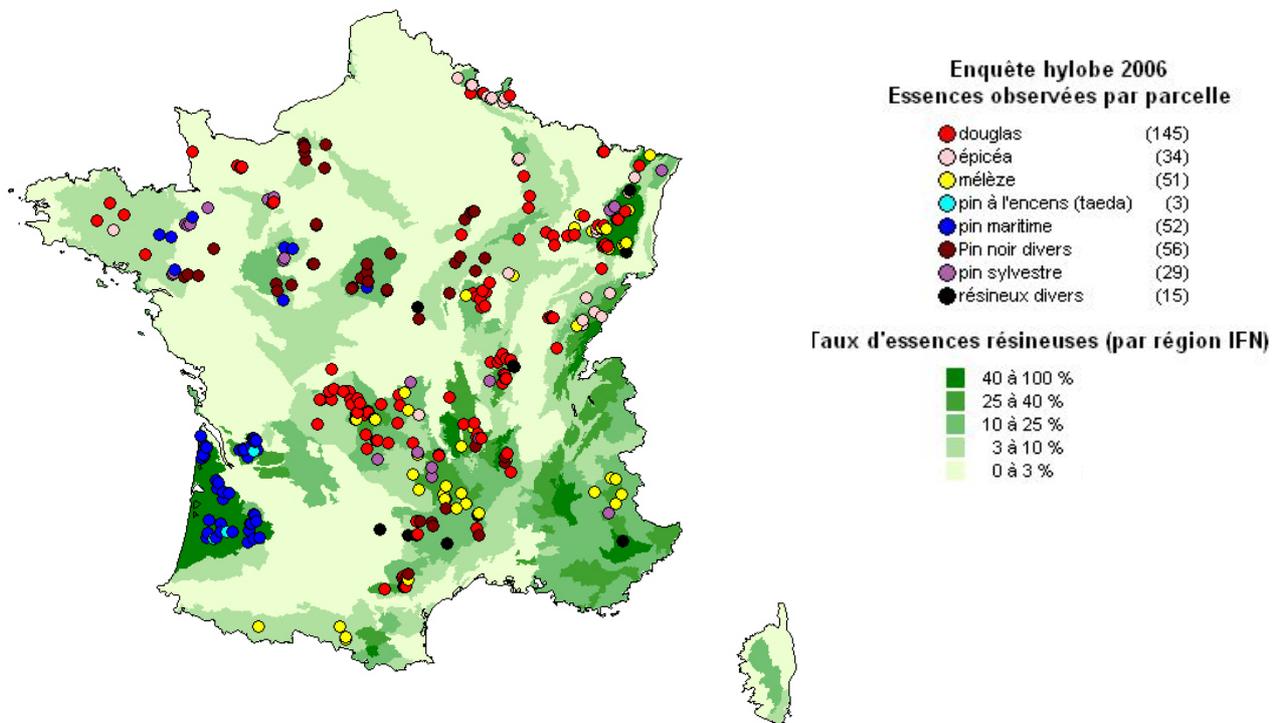


Fig. 1 : Essences observées sur les placettes de l'enquête hylobe 2006 (Données : DSF et IFN)

Les correspondants-observateurs étaient invités à quantifier l'impact de l'hylobe sur des plantations de l'année en observant 100 plants, au cours de l'automne. Sur certaines plantations, des investigations supplémentaires ont été menées au printemps, avec le même protocole d'observation. Dans la mesure du possible, chaque observateur mettait en œuvre 5 protocoles si

bien que 385 protocoles ont été effectués. Dans quelques cas et pour des parcelles de plus de 5 ha, 2 protocoles ont pu être réalisés sur la même parcelle forestière.

D'après l'enquête annuelle sur les statistiques de ventes des pépinières forestières, le pin maritime représentait près de 40 % des ventes de plants en France en 2005-2006 contre 12 % pour le douglas. Notre enquête a sur-représentée cette dernière essence puisque plus de 35 % des observations ont été effectuées sur douglas contre seulement 13 % sur pin maritime.

Pour l'ensemble des essences, les plantations en godets représentaient 35 % de l'échantillon contre 65 % pour celles en racines nues. Les pins maritime et laricio représentaient une part importante des plantations en godets suivi par le pin sylvestre dont près de deux tiers des plantations étaient effectuées grâce à cette technique.

85 % des plantations de résineux observées ont eu lieu sur des sites occupés précédemment par des peuplements résineux.

Des dégâts relativement mineurs

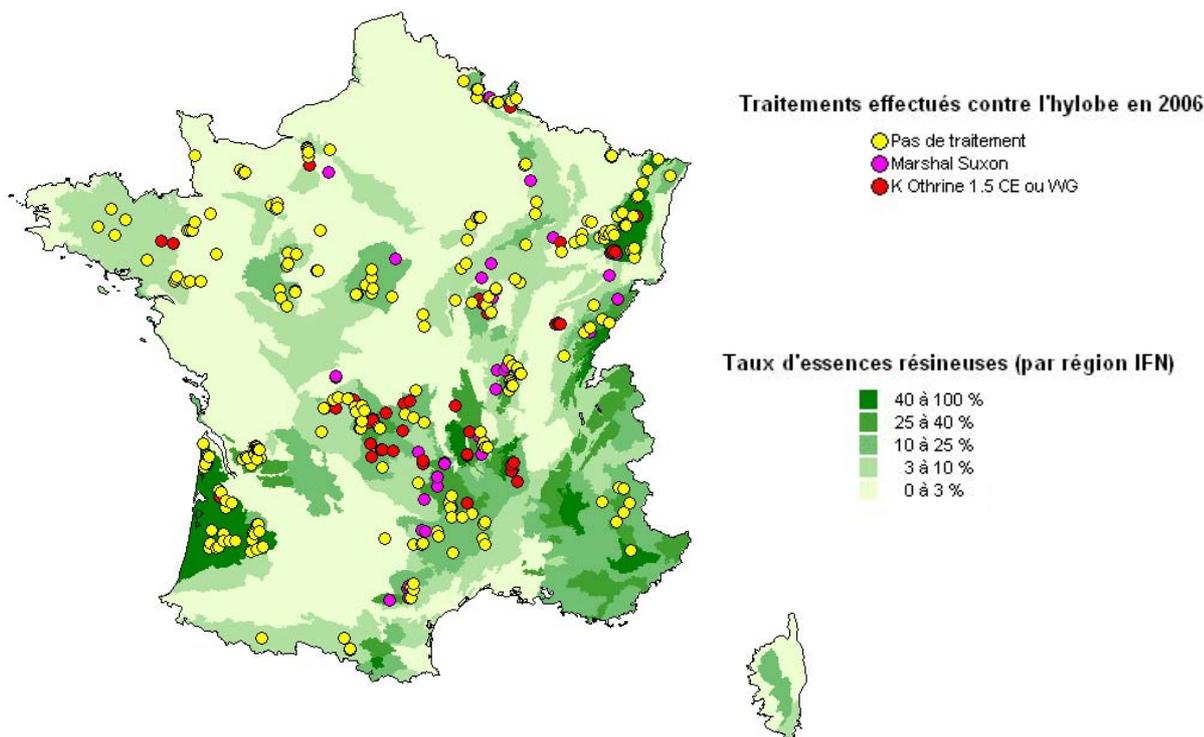


Fig.2 : Traitements effectués sur les placettes de l'enquête hylobe 2006 (Données : DSF et IFN)

Malgré une gamme de spécialités agropharmaceutiques relativement réduite, près d'un tiers des plantations ont reçu un traitement chimique. Sur l'échantillon observé, les 2 spécialités actuellement autorisées, à savoir la k-othrine 1.5 Ce forêt® et le Marshal Suxon® ont été utilisées à parité. Après le retrait du Gori 920 au 31 décembre 2003, ces 2 spécialités ont repris une part significative du marché.

Ce sont essentiellement les plantations de douglas du Massif Central qui sont concernées par ces traitements : dans cette zone de la France, la moitié des plantations a reçu un traitement.

Des attaques d'hylobes ont été observées dans 50 % des plantations suivies ; dans seulement 10 % des cas, elles ont affecté plus de 20 % des plants.

Les plus forts taux d'attaque ont été observés sur douglas et sur mélèze.

Ces attaques n'ont entraîné des mortalités que dans 17 % des placettes ; mais les mortalités attribuées à l'hylobe n'ont affecté plus de 20 % des plants que dans 4 plantations.

Ces quatre plantations concernaient des pins laricio dans l'Eure, des pins maritimes en Charente Maritime et deux plantations de douglas dans le Rhône. Ces deux dernières plantations avaient un antécédent en sapin pectiné.

Ces observations optimistes doivent être relativisées par le fait que la plupart des plantations les plus exposées au risque que représente l'hylobe, comme par exemple celles du Massif central, font l'objet d'un traitement spécifique.



Au delà de l'hylobe...

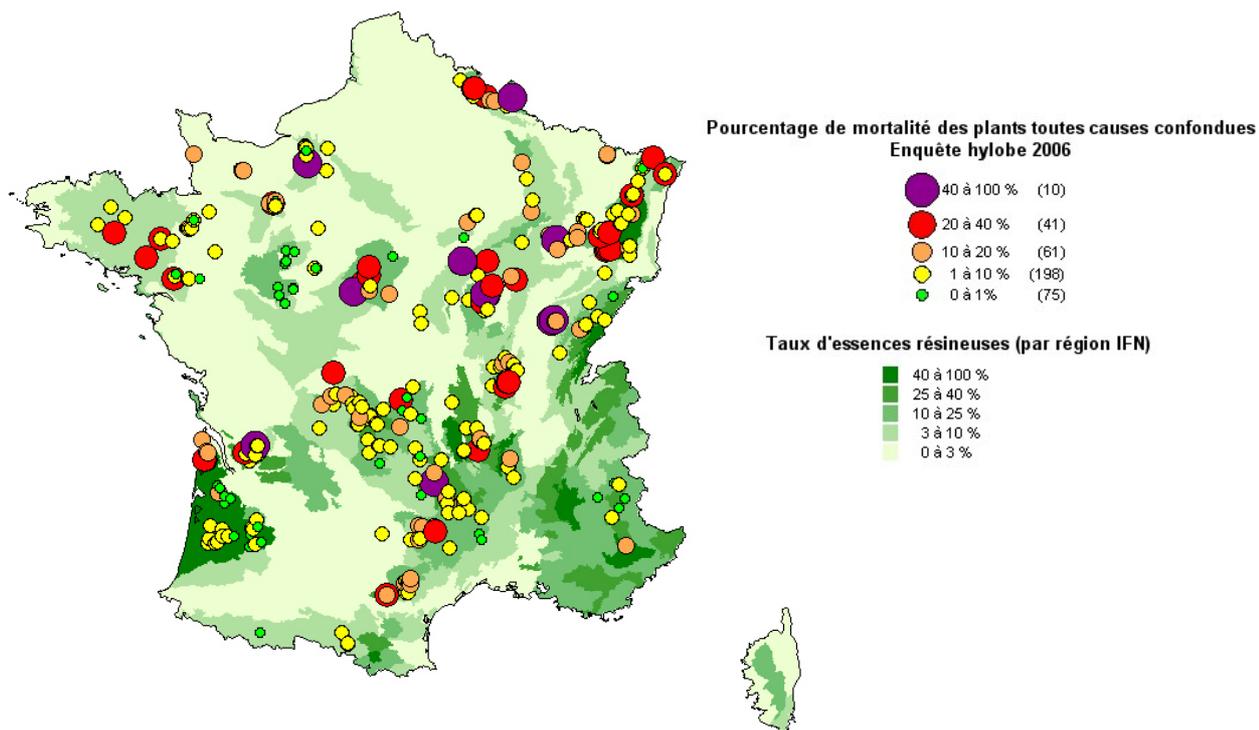


Fig.3 : Mortalité sur les placettes de l'enquête hylobe (Données : DSF et IFN)

Cette enquête permet également d'approcher la réussite globale des plantations résineuses.

Lors de la notation d'automne qui prend en compte la majorité des effets de l'été, 11 % des plantations observées portaient plus de 20 % de plants morts pour une autre raison que l'hylobe. Parmi ces 385 placettes, seules 4 d'entre elles montraient plus de 50 % de mortalité pour une autre cause que l'hylobe et peuvent donc être considérée comme à refaire complètement. Aucune essence ne montre de différence importante par rapport à cette moyenne. Le tableau 1 ci-dessous confirme que la situation est légèrement moins favorable que celle de 2004 mais meilleure que celle de 2003 qui, malgré la canicule exceptionnelle d'août, n'avait pas été catastrophique.

	2003	2004	2006
Douglas	19 %	7 %	9 %
Pin maritime	3 %	3 %	4 %
Pin laricio	13 %	7 %	7 %
Pin sylvestre	10 %	6 %	8 %

Tableau 1 : pourcentage de mortalité pour une cause autre que l'hylobe parmi les placettes observées en 2003, 2004 et 2006 au cours de l'enquête hylobe (boisements et reboisements de résineux de moins d'un an).

En conclusion

Cette enquête 2006 démontre une nouvelle fois que l'importance des dégâts d'hylobe sur les plantations de l'année reste très dépendante de la palette de spécialités agropharmaceutiques utilisables ainsi que de leur mise en œuvre mais aussi des schémas sylvicoles pratiqués. Sur ce dernier point, l'attente de 2 ans entre la coupe rase et la plantation reste dans la plupart des situations de reboisement une bonne prévention par rapport aux dégâts d'hylobes. La disparition annoncée du Marshal Suxon et l'arrivée possible d'une spécialité à base de cyperméthrine justifie donc pleinement la poursuite de l'observation de ces plantations lors de leur première année de vie.

Bibliographie

Saintonge, F.X. (2006). Une enquête concernant les attaques d'hylobe : présentation et résultats de 2003 et 2004. *La Santé des Forêts (France) en 2004*. Min. Agri. Alim. Pêche Rur. (DGFAR, SDFB), Paris. 4 p.

